

NOTE D'INFORMATION BIBLIOINSERM

29 avril 2019

- ❖ Suite aux nombreux mails reçus par nos services ces derniers jours, relatifs au renouvellement des codes d'accès BiblioInserm, nous vous informons que

☞ **les codes 2018 sont toujours fonctionnels et le resteront jusqu'à nouvel avis**

La procédure 2019 de renouvellement des codes BiblioInserm est en effet retardée, en raison de l'ouverture prochaine d'un nouveau portail documentaire, conforme à la nouvelle charte graphique de notre Institut.

L'évolution de BiblioInserm portera sur plusieurs aspects, en particulier

- La migration de notre serveur vers des instances de dernière génération, plus puissantes et – nous l'espérons – plus performantes. Le nouveau serveur sera toujours hébergé par l'Inist-Cnrs dont les équipes informatiques assureront la maintenance.
 - La création d'un nouveau site – refonte du portail au plan de son ergonomie et de son design
 - Une nouvelle gestion administrative des ayants droit et des modalités d'accès aux ressources documentaires de l'Inserm modifiées.
- ❖ Nous souhaitons d'ores et déjà porter à votre connaissance quelques points d'information concernant plus particulièrement les modalités d'accès au portail, ce dispositif devant être mis en place dès le lancement du nouveau site :
- L'accès réservé aux ressources numériques de l'Inserm s'effectuera

☞ *via* un code qui sera attribué aux équipes de recherche par BiblioInserm – comme précédemment –, placé sous la responsabilité directe du directeur de la structure et des responsables d'équipes.

Mais aussi, et c'est nouveau

☞ *via* vos identifiants de messagerie Inserm, i.e. adresse de messagerie prénom.nom@inserm.fr et mot de passe personnel.

- Nous vous demandons – dès sa mise en place – de privilégier l'accès personnalisé *via* les identifiants de messagerie Inserm.
À terme, i.e. après une période de transition, l'accès au portail se fera exclusivement par ce biais.
- Durant la période de transition, BiblioInserm continuera d'attribuer des codes d'accès "classiques". Ceux-ci ne seront pas affectés à la structure comme précédemment, mais à chacune des équipes qui composent l'unité ou le centre de recherche. Les unités monothématiques seront considérées comme une équipe.
- Les codes par équipe seront attribués automatiquement – sans qu'il soit nécessaire, comme précédemment, de remplir une fiche d'inscription pour chacune d'entre elles. Ils seront transmis directement au correspondant BiblioInserm.
- Une seule inscription sera donc nécessaire : celle du (de la) correspondant(e) BiblioInserm. Celle-ci s'effectuera comme d'habitude par le biais d'un formulaire en ligne accessible depuis le portail. À l'issue de l'inscription, le (la) correspondant(e) recevra directement les codes, et sera en charge de les distribuer aux équipes de recherche correspondantes.

À noter

- Les identifiants de messagerie Inserm sont ceux que vous utilisez d'ores et déjà pour d'autres applications de l'Institut, comme Sirène - gestion des ressources humaines, demandes de congés ...-, ou Intranet.
- Tous les agents figurant sur le profil d'une unité ou structure Inserm – dès sa création ou l'ayant rejointe en cours de mandature – sont habilités à recevoir une adresse de messagerie Inserm, quels que soient leur statut, fonction ou appartenance (Cnrs, université, statut hospitalier...)
- si vous ne connaissez pas votre adresse de messagerie, souhaitez récupérer votre mot de passe ou réactiver votre compte, vous devez vous adresser au responsable du système d'information de votre délégation régionale :
☞ <https://intranet.inserm.fr/Pages/annuaire-rsi.aspx>
- pour les nouveaux arrivants – agents nouvellement recrutés, doctorants, post-doctorants affectés à une structure Inserm en cours de mandature –, vous pouvez demander l'ouverture d'un compte Inserm :
☞ <https://www.sirene.inserm.fr/formulaire/form/inscription>

**Nous vous tiendrons informés de la date d'ouverture
de ce nouveau dispositif d'attribution des codes très prochainement**